

manche, sur les lacs. Si cette loi n'était pas inscrite dans notre code, les armateurs permettraient à leur équipage de débarquer le dimanche et les hommes pourraient ainsi fréquenter l'église. A mon avis, c'est à tort qu'on donne pareille interprétation à la loi, par suite de l'agitation créée par certaines gens qui ne sont pas éclairés sur la situation. Il n'y a pas un matelot sur mille qui puisse quitter son bâtiment, le dimanche. La loi sur le repos dominical décreète que nul bâtiment ne fera voile, le dimanche.

M. SAM. HUGHES : Le ministre se propose-t-il d'apporter quelque modification à la loi sur l'observance du dimanche?

M. LANCASTER : En sorte qu'il ne soit pas obligé de violer cette loi, chaque automne.

M. MILLER : Le ministre n'est pas obligé d'enfreindre la loi, chaque automne, parce que la loi sur le repos dominical contient une disposition relative à ce trafic d'automne.

M. LANCASTER : L'adjoint du ministre des Chemins de fer pourrait-il me dire si cette loi n'autorise pas le ministre à accorder cette dérogation, à une époque quelconque de l'année?

M. MILLER : Je réponds à l'aspirant ministre des Chemins de fer et des Canaux que cette disposition législative s'applique, chaque automne.

M. LANCASTER : La disposition de la loi restreint-elle cette autorisation à cette période de l'automne?

M. MILLER : La loi contient une disposition spéciale pour l'automne, alors que les grains s'acheminent vers le littoral.

Construction du canal de la Trent, \$1,000,000.

M. S. SHARPE : La correspondance se rattachant à cette question vient précisément d'être déposée sur le bureau et nous ne sommes pas en mesure d'aborder la discussion de la question.

M. J. A. CURRIE : La correspondance déposée hier est tellement volumineuse qu'il faudrait un homme passablement fort pour la transporter, sans compter le temps que demande la lecture de ces pièces, et il conviendrait de réserver cet article.

L'hon. M. GRAHAM : Je veux bien me montrer conciliant, vu que les honorables députés font preuve de tant de bonne volonté dans la discussion de mes évaluations budgétaires. Voilà la troisième fois que cet article revient sur le tapis et je serais bien aise de savoir à quel moment ces messieurs seront prêts à entamer cette discussion; s'ils sont en mesure de la discuter, la prochaine fois que nous aborderons l'étude du budget des dépenses, je demanderais que l'étude de cet article soit de nouveau réservé.

M. J. A. CURRIE : Sans vouloir imposer ma volonté au ministre, je serais bien aise que la discussion fut remise à jeudi.

L'hon. M. GRAHAM : Je tiens à rappeler au député que les articles de mon budget adoptés jusqu'ici ne forment qu'une minime partie des évaluations budgétaires affectées à mon ministère; je tiens toutefois à répondre aux vœux des honorables députés et je consens à ce que l'étude de cet article soit réservée.

M. HUGHES : En attendant, puisque le ministre s'occupe de la construction de ces ramifications, je le prierais de mettre à l'étude le prolongement du canal, du lac au Baume jusqu'aux lacs du comté d'Halliburton, et cela par la construction de deux ou trois barrages. Cette question est de la plus haute importance. Moyennant un cinquième de la dépense de deniers publics que le ministre prodigue en pure perte pour la construction de ce fossé de Newmarket, il développerait 50 milles de territoire contenant vingt fois la population que doit desservir ce fossé de Newmarket.

M. LENNOX : Je tiens à rappeler au ministre que les populations habitant au voisinage de Barrie et de Collingwood se proposent de se rendre auprès du ministre avant qu'il se prononce sur la question de savoir s'il établira le raccordement de la baie Georgienne par voie de la rivière Severn ou bien par un canal s'étendant directement de la tête de la baie Kempenfeldt jusqu'à la baie Georgienne. Il s'agit de savoir si ce canal suivra le tracé primitif ou le dernier tracé. J'ai échangé quelque correspondance avec le ministère, à cet égard.

L'hon. M. GRAHAM : Je n'ai pas oublié l'entente intervenue avec l'honorable député. Avant de prendre une décision et du moment que les plans seront dressés de façon à nous permettre de discuter parfaitement la situation, nous lui en donnerons avis, afin qu'il puisse amener sa députation ici.

M. J. A. CURRIE : Au début de la discussion, j'ai demandé au ministre si on avait dressé un rapport sur les études de la route de Nottawasaga et de Barrie. Il a déclaré qu'on avait fait des études, mais qu'on n'avait pas encore rédigé les notes ni dressé de rapports circonstanciés. Il y a à peu près deux mois que je lui ai posé cette question et s'il existe quelques données utilisables, je désirerais être en lieu d'examiner ces documents, avant que cette délégation se présente.

L'hon. M. GRAHAM : Les données et les rapports que nous avons sous les yeux seraient inintelligibles, sans le plan qui nous permettrait de suivre ces explications. Il s'écoulera bien quelques semaines avant qu'on ait terminé la confection du plan et quand ce travail sera complété, nous en donnerons avis à l'honorable député.